

L'établissement vous propose deux modes de règlement pour la facturation :

- **Le prélèvement automatique (systématiquement reconduit d'une année sur l'autre)**

Le montant du prélèvement sera calculé sur 10 mois.

Une régularisation annuelle sera effectuée lors de la facturation en juillet.

- **Le paiement par chèques ou en espèces**

La facturation se fait trois fois par an. Le solde sera dû en juillet.

Tarifs annuels					
Contribution obligatoire de scolarité		Services périscolaires		Cotisations volontaires	
Contribution des familles	<b>301 €</b>	Repas régulier	<b>4,25 €</b>	Abonnement magazine	10 €
		Repas occasionnel	4,65 €	La Salle	
		Garderie 7h15/8h30	2,10 €	Adhésion à l'appel	20,50 €
		Garderie 7h45/8h30	1,85 €		
		Garderie 16h30/17h30	2,20 €		
		Garderie 16h30/18h45	3,10 €		

### LA CONTRIBUTION DES FAMILLES INCLUS :

Tous les investissements immobiliers, travaux de rénovation, achat de mobilier ; tous les frais en lien avec notre projet pastoral (personnel, supports, intervenants, camps...) ; les activités culturelles, matériels pédagogiques, l'assurance individuelle accident qui couvre aussi bien les stages que les activités en dehors du collège ; la cotisation de solidarité pour les projets immobiliers de l'Enseignement Catholique 35.

La garderie est facturée tous les deux mois.

**La carte self est faite pour cinq ans, en cas de perte, de détérioration tout duplicata sera systématiquement facturé au prix de 3 € sur votre facture de juillet.**

**La carte de sortie est faite pour l'année, en cas de perte, de détérioration tout duplicata sera systématiquement facturé au prix de 3 € sur votre facture de juillet.**

### AIDES DIVERSES

1. **15 % de réduction sur la scolarité à partir du 2ème enfant.**

Les familles qui connaîtraient des difficultés peuvent rencontrer le chef d'établissement. Une transparence sincère est à privilégier afin d'éviter les impayés. La discrétion la plus totale vous est assurée.

Fait à  le

Signature

# INSCRIPTION SELF 2022 - 2023

## Annexe 2

Nom  Prénom  Classe

**Votre enfant sera à la rentrée 2022** : (cochez la case correspondante)

- Externe
- Demi-pensionnaire

**Votre enfant déjeuner** : (cochez la/les case(s) correspondante(s))

Lundi  Mardi  Jeudi  Vendredi

***Sans retour de ce document au 19 septembre 2022 votre enfant sera considéré demi-pensionnaire 4 jours.***

**RAPPEL** :

- 1- Tous les repas non pris dans le cadre d'une absence justifiée (par exemple maladie) vous seront intégralement remboursés lors de la régularisation en juillet.
- 2- Vous avez la possibilité de désinscrire votre enfant de la cantine jusqu'à 3 jours avant la date prévue sur Ecoledirecte (exemple : vous pouvez désinscrire un repas du mardi jusqu'au vendredi de la semaine précédente). Cette désinscription vous permettra d'être remboursé du repas non pris lors de la régularisation en juillet. A l'inverse, vous aurez la possibilité d'inscrire votre enfant à un repas jusqu'à 3 jours avant la date prévue.
- 3- A contrario, un repas non pris non justifié vous sera comptabilisé intégralement.

Fait à  le

Signature

# INSCRIPTION GARDERIE 2022 - 2023

## Annexe 3

Nom  Prénom  Classe

L'inscription à la garderie est obligatoire. Vous avez 2 possibilités :

- Soit votre enfant vient de manière régulière à la garderie et dans ce cas vous pouvez l'inscrire pour l'année. Possibilité de changement de manière ponctuelle via école directe. Remplir le tableau par une croix pour les présences.

	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Garderie matin	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Garderie soir	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Fait à  Le

Signature

# CARTE DE SORTIE 2022 - 2023

## Annexe 4

Nom  Prénom  Classe

Si je mets une croix mon enfant est autorisé à sortir seul de l'établissement, sinon remplir le 2ème tableau. Il est possible de remplir les 2 tableaux.

	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
12 h 00	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
16 h 30	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Horaires libres*	<input type="text"/>	Ex. 17h30 <input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

\* indiquer un horaire sur la carte pour les soirs désirés. (voir ex.)

Personnes autorisées à reprendre l'enfant :

Nom	Prénom	Lien de parenté
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Fait à  Le

Signature

En cas d'oubli de la carte, votre enfant sera emmené soit à la cantine, soit à la garderie. Merci de votre compréhension.

# INSCRIPTION CATECHESE 2022 - 2023

## Annexe 5

Nom  Prénom  Classe

suivra le parcours de catéchèse et se préparera au sacrement de la 1<sup>ère</sup> communion, la profession de foi (6<sup>ème</sup>)

suivra le parcours de culture chrétienne

autorise mon enfant à aller à l'espace pastoral sur le temps du midi (élève de cycle 3)

j'accepte d'accompagner un groupe de catéchèse ou de culture chrétienne tout au long de l'année.

Merci d'indiquer vos disponibilités, nous essaierons de nous adapter à votre emploi du temps.

Nom du parent animateur

Disponibilités

Fait à  Le

Signature



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET D'ILLE-ET-VILAINE

Ce dispositif, qui a été mis en place dès 1998, **prépare aux éventuelles situations d'urgence** en prévoyant des actions de nature à limiter les conséquences d'une émission de substances radioactives. Les comprimés seront distribués uniquement et immédiatement à la demande du représentant de l'État : le Préfet. Les personnes ayant une allergie connue à l'iode et les personnes traitées pour leur glande thyroïde doivent dès à présent prendre conseil auprès de leur médecin, sans attendre qu'une alerte soit donnée par les autorités.

Je soussigné(e) M

Responsable légal de l'enfant

Niveau de classe

**AUTORISE**

**N'AUTORISE PAS**

Le chef d'établissement Monsieur Antoine Bonamy

à donner des comprimés d'iodure de potassium à notre fils / fille de l'établissement, **à la suite du déclenchement du dispositif « ORSEC-IODE » par la Préfète d'Ille-et-Vilaine.**

Cette attestation sera conservée par l'établissement dans le dossier de mon enfant et renouvelée chaque année.

Fait à

Le

Signature

## Annexe 7

L'apel, association de parents d'élèves **agit et s'implique dans la vie de l'établissement**. Elle a la responsabilité de représenter les parents, au sein de l'établissement comme auprès des responsables de l'Institution scolaire et des pouvoirs publics. Favoriser les projets de l'établissement pour la réussite de la scolarité de nos enfants dépend de l'investissement de la communauté éducative. Soyez acteurs de leur réussite ! Nous comptons sur vous et nous vous remercions pour votre engagement.

Famille NOM / Prénom :

Parents de ou des élèves :				
En classe de :				

Adresse :

Téléphone :

Adresse email :

- Nous souhaitons adhérer à l'Apel, nous réglons la cotisation d'un montant de 20 € 50, pour cette année. Le montant de notre cotisation sera alors directement ajouté à notre contribution scolaire facturée par le collège.
- Nous réglons déjà la cotisation à l'Apel dans un autre établissement, nous soutenons l'Apel La Salle Saint-Joseph en versant 3,90 €, pour cette année. Le montant de la cotisation sera alors directement ajouté à notre contribution scolaire facturée par le collège.
- Nous ne souhaitons pas adhérer à l'Apel.

Si vous souhaitez accompagner l'Apel La Salle Saint-Joseph :

- Je suis volontaire pour faire partie du Conseil d'Administration de l'Apel La Salle Saint-Joseph.
- J'accepte d'aider ponctuellement en faisant partie de notre réseau Parents-Amis
- Je suis volontaire pour être parent correspondant. L'adhésion à l'APEL est alors nécessaire.
- Je souhaite intégrer l'équipe BDI. Renseignez vos disponibilités dans la semaine scolaire

Je suis intéressé(e) par la commission  numérique  éco-collège et restauration  ouverture internationale

➤ **Le Parent Correspondant** représente les parents d'élèves de la classe. Il est le lien privilégié entre familles et enseignants. Par le biais du questionnaire distribué à chaque famille, le parent correspondant réalise une synthèse qu'il présente au conseil de classe et rédige le compte rendu. Chaque année des temps de rencontre avec la direction sont proposés.

➤ **L'Equipe du BDI** (bureau de documentation et d'information) est formée de parents volontaires qui interviennent ponctuellement en 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> pour aider les élèves dans la recherche d'informations capitale pour leur orientation. C'est un moment propice à l'échange avec les élèves sur la découverte des métiers et des parcours de formation.

## Annexe 8



### BULLETIN D'ABONNEMENT

Le magazine La Salle Liens International est un trimestriel destiné prioritairement aux parents d'élèves et membres des communautés éducatives.

Magazine-vitrine du réseau (150 établissements en France, présent dans 82 pays), sa charte éditoriale se propose notamment :

- > de valoriser les initiatives mutualisables, illustrant l'identité du projet lasallien ;
- > de participer aux grands débats éducatifs du moment ;
- > d'ouvrir le regard sur les expériences lasalliennes à travers le monde ;
- > de porter et de susciter entre ses lecteurs les échanges d'idées et de points de vue, en

Je souscris à l'abonnement(s) de la revue à 10 € 90 pour les 4 numéros de l'année

Civilité  Prénom  Nom

Adresse



## Annexe 9

L'Amicale (association d'anciens membres du groupe scolaire la Salle St Joseph), organise différentes actions et événements conviviaux qui permettent de mettre en avant le fait que le groupe scolaire fait toujours partie de notre vie et que les personnes se plaisent à s'y retrouver pour se remémorer les moments passés au sein de l'établissement.

Pour cela nous organisons les retrouvailles d'anciens collégiens, la soirée de la Saint Sylvestre et la matinée des métiers.

L'amicale alloue une aide financière pour soutenir les initiatives des jeunes à partir de 18 ans, anciens élèves du groupe scolaire désireux de s'investir dans un projet humanitaire.

L'amicale contribue aussi à l'amélioration des espaces de vie de l'établissement : achat de bancs au collège, aménagement des espaces verts et aménagement de la future cour de l'école élémentaire.

Afin de nous aider à poursuivre ces différents projets, n'hésitez pas à adhérer à l'Amicale !

Pour nous contacter et pour obtenir plus informations, via Facebook « Amicale Saint-Joseph » ou à l'adresse mail : [amicale@argentre.org](mailto:amicale@argentre.org)

### Bulletin d'adhésion

Nom  Prénom

Adresse

Adresse mail

Vous pouvez adhérer à l'amicale par une cotisation annuelle d'au moins 10 euros à envoyer à Mme GESLIN Michelle - 9 square d'Auvergne - 35370 Argentré-du-Plessis